Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

 12-001970 / 64954607
 Spontis SA, 1763 Granges-Paccot gestion des ordres pour le centre de logistique de Domdidier Horaire indispensable pour des raisons techniques
 2 F
 01.12.2012–30.11.2015 (Nouveau permis)

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

12-001818 / 54803966
 SKYGUIDE, SA pour les Services de la Navigation Aérienne civils et militaires,
 1215 Genève 15 Aéroport
 personnel au sol de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
 Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 70 H, 30 F
 01.01.2013-31.12.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

12-001875 / 60219098
 Silitec fibers SA, 2017 Boudry
 atelier et ligne de fabrication de fiibre optique
 Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
 3 H
 01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

 12-001938 / 83713375
 Biomet Orthopaedics Switzerland GmbH, 2400 Le Locle production – département: CNC, polissage, anodisation, assurance qualité Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 54 H

01.06.2012–31.05.2015 (Renouvellement avec modification)

 12-001939 / 83713375
 Biomet Orthopaedics Switzerland GmbH, 2400 Le Locle production – département: CNC, polissage et anodisation Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 18 H
 01.06,2012–31.05,2015 (Renouvellement avec modification)

2012-2995 8525

12-001839 / 65991118
 MECALP TECHNOLOGY S.A., 1260 Nyon atelier de décolletage
 Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 96 H
 01.11.2012–31.10.2015 (Renouvellement)

- 12-001847 / 71647122

Association PARTAGE (Partenariat Alimentaire Genevois), 1227 Carouge GE nettoyage dans les parkings sous terrains Horaire indispensable pour des raisons techniques 4 H 01.11.2012–30.10.2015 (Nouveau permis)

- 12-001907 / 63212620

CWS-boco Suisse SA, 1618 Châtel-St-Denis blanchisserie: mise en route du tunnel de lavage Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 1 H 01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

— 12-001958 / 50007312

Bombardier Transportation (Switzerland) SA, 1844 Villeneuve VD travaux de maintenance et d'entretien des rames dans le dépot du BLS Spiez Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques 4 H 01.01.2013–31.12.2013 (Renouvellement)

— 12-001959 / 50007312

Bombardier Transportation (Switzerland) SA, 1844 Villeneuve VD travaux de maintenance et d'entretien des rames dans le dépot du BLS Spiez Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques 1 H 01.01.2013–31.12.2013 (Renouvellement)

- 12-001849 / 69372075

Locatis SA, 2854 Bassecourt secteur production SMD (assemblage cartes électronique) Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 1 F 01.12.2012–30.11.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-001933 / 40769141

Fondation Profa. 1020 Renens VD

actions de prévention (VIH-IST) dans les lieux et manifestations festives (canton de Vaud)

Besoin particulier de consommation

8 H. 8 F

01.10.2012–30.09.2015 (Nouveau permis)

– 12-001856 / 62645147

FDS Fromagerie de Saignelégier SA, 2350 Saignelégier cave et production

Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

- 12-001893 / 54738469

Metalor Technologies SA, 2074 Marin-Epagnier

départements d'affinages et production poudre d'argent

Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques

01.01.2013-31.12.2015 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

— 12-001969 / 5039173

Spontis SA, 1564 Domdidier

intervention et support logistique lors de drgt sur le réseau électrique (distribution d'enèrgie) de leurs clients

Horaire indispensable pour des raisons techniques

2 H

01.12.2012-30.11.2015 (Nouveau permis)

- 12-001837 / 65478545

Bracco Suisse SA, 1228 Plan-les-Ouates

service technique; interventions lors de dérangement sur les infrastructures (eau. gaz. électricité) de la production

Horaire indispensable pour des raisons techniques

1 H

01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

12-001868 / 61984052
 Yendi Swiss Retail S.A., 1630 Bulle département informatique
 Horaire indispensable pour des raisons techniques
 1 H
 01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

12-001954 / 67023204
 Excellgene SA, 1870 Monthey
 laboratoire culture cellulaire
 Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)
 1 H
 01.02.2013-01.01.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-001854 / 536220

Fondations des Parkings Parking Saint-Antoine, 1205 Genève parking: centre de contrôle technique
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
16 H
01.12.2012–30.11.2015 (Nouveau permis)

12-001876 / 60219098
 Silitec fibers SA, 2017 Boudry
 atelier et ligne de fabrication de fibre optique
 Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
 8 H
 01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

4 décembre 2012 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail